

La lettre de la SRIAS des Pays de la Loire

*Section régionale interministérielle
d'action sociale*

LE MOT DU PRÉSIDENT

A la suite des dernières élections professionnelles, la SRIAS a connu un profond renouvellement de ses membres. Elle a tenu sa première réunion le 14 mai 2019 au cours de laquelle les représentants syndicaux ont procédé à l'élection de son président. En tant que président de la SRIAS je remercie à nouveau les représentants du collège syndical de m'avoir renouvelé leur confiance pour ces quatre années à venir et de leur investissement dans le bon fonctionnement de cette instance. Les sept commissions de la SRIAS se sont en effet très vite mises au travail pour définir nos actions 2020 et lancer nos actions 2019. Ce travail a permis d'obtenir un budget supplémentaire qui a financé de nouvelles actions et de proposer un dispositif d'aide au logement temporaire, comme des places supplémentaires dans les crèches ayant répondu au marché qui a été lancé. Je ne peux que regretter qu'une nouvelle fois le budget de la SRIAS ne soit pas augmenté en restant à 159 406 € pour environ 97 000 agents actifs de l'Etat sur la région, (soit environ 1,64 €/agent). Dans un contexte de transformation de l'action publique, de réorganisations de services, de contraintes budgétaires fortes, les actions des SRIAS ont toute leur importance. Toutefois, nous espérons bien obtenir comme en 2019 une enveloppe supplémentaire pour continuer à répondre à vos attentes. Alors, par anticipation, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une heureuse année 2020 au nom de tous les membres de la SRIAS.



Les membres de la SRIAS en séminaire

COMMISSION RESTAURATION

La région des Pays de la Loire dispose d'un des plus grands parcs de restaurants inter-administratif (RIA) de France. Ce ne sont pas moins de 10 RIA répartis sur l'ensemble du territoire de la région qui vous offrent des repas équilibrés à un coût maîtrisé :

- Nantes : RIA MAN, RIA Carcouët, RIA Cambronne, RIA Versailles ;
- Angers : RIA Cité administrative d'Angers ;
- Le Mans : Maine 2000, Paixhans, La Chauvinière qui fonctionnent en réseau ;
- Laval : le Louis Rault
- La Roche sur Yon : le Bonap'.

Par ailleurs, un nouveau projet doit voir le jour sur l'Île de Nantes à l'horizon 2023 afin de remplacer l'actuel RIA localisé dans le bâtiment de la Maison d'Administration Nouvelle (MAN).

Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, la commission restauration de la SRIAS assure le suivi du parc et participe via le budget de la fonction publique à l'obtention des financements nécessaires aux travaux de mise en conformité et à la création de projets nouveaux.



Cette année les RIA de Cambronne et Versailles à Nantes, Louis Rault à Laval et le Bon'ap à la Roche sur Yon ont fait l'objet d'une attention toute particulière en raison des situations de risques et/ou de conditions de travail dégradées pour les personnels et une détérioration des modalités d'accueil pour les convives. Des crédits ont été débloqués pour engager la réfection des sols du RIA Louis Rault et des aménagements ont été entrepris depuis l'été afin d'améliorer le confort thermique dans le RIA Cambronne avec pour objectif de baisser la température dans les locaux. Le RIA de la Roche-sur-Yon qui connaît pour sa part des problèmes d'infiltration dans une partie de son bâtiment a reçu une subvention pour la location d'un modulaire raccordé aux réseaux collectifs. Cela permettra l'exploitation de la légumerie du restaurant pendant la durée du chantier.

La commission restauration apporte également une aide aux gestionnaires de RIA qui se traduit cette année par la déclinaison dans notre région d'un programme de formation qui s'étalera jusqu'au début de l'année prochaine. Cette formation a pour objectif d'apporter des éléments et des outils d'aide à la gestion de RIA et de permettre l'amorce de la création d'un réseau d'échange entre les gestionnaires. Enfin, un dernier point sollicite notre vigilance : la réclamation d'arriérés de TVA sur la prestation inter-ministérielle de 1,26 € octroyée aux agents dont l'indice nouveau majoré est inférieur ou égal à 480 et son application dorénavant plus stricte par les services fiscaux. Nous serons attentifs à ce que cela ne se traduise pas par une augmentation du reste à charge sur le coût du repas et par conséquent une perte de pouvoir d'achat pour les agents.

Patrick VOSSELER

Animateur de la commission restauration.



COMMISSION CULTURE LOISIRS

Comme les années précédentes, en 2019, la commission culture loisirs de la SRIAS s'est attachée à proposer des sorties ouvertes au plus grand nombre. Elles sont organisées soit au niveau de chaque département avec l'aide des correspondants préfectures, soit directement par la commission elle-même en liaison avec notre partenaire Tourisme et Loisirs.

Une nouvelle fois, 2019 a été une bonne année pour les sorties proposées, même si les Floralies à Nantes n'ont pas rencontré le public attendu. La SRIAS a d'excellents retours des collègues et les membres de la commission en sont très satisfaits, en effet ces sorties ne sont pas simples à organiser et à gérer.

Compte tenu de notre enveloppe de crédits, il nous faut à chaque fois faire des choix entraînant des mécontentements. Ces arbitrages ne sont pas faits au hasard. Nous devons notamment prendre en compte le nombre d'agents par ministère en poste sur la région, pour respecter le principe de l'interministérialité de nos actions et ne pas tenir compte de l'ordre d'inscription, les circuits d'information n'étant pas les mêmes d'une administration à l'autre. Contrairement à d'autres SRIAS où des tirages au sort sont pratiqués, ou n'est retenu que l'ordre d'inscription par date, nous faisons en commission un vrai travail de sélection nous amenant à combiner plusieurs critères suivant le nombre d'inscrits et la nature de l'action. Il est important en ce sens que les collègues s'étant inscrits ne se désistent pas ensuite sans raison valable (motif professionnel, santé, décès dans la famille). L'aide essentielle apportée par Tourisme et Loisirs Rezé associée à celles des membres de la commission loisirs a permis de développer des sorties découvertes des patrimoines régionaux proches. L'engouement pour les sorties «découverte d'une capitale régionale ou européenne» (en alternance une année sur 2) et l'apport de crédits supplémentaires ont permis cette année de réaliser 2 voyages pour découvrir LONDRES. Ils ont également permis de proposer un spectacle de fin d'année pour le plus grand nombre à un prix modique. BORDEAUX et son vignoble ou MARSEILLE sont déjà en projet pour l'année prochaine, ainsi que d'autres sorties famille.

Pour 2020 nous espérons pouvoir vous proposer un programme de sorties tout aussi important et attrayant que cette année. Si vous avez des idées de sorties, n'hésitez pas à nous les communiquer : srias.paysdeloire@gmail.com !

Je rappelle l'utilité de la carte SRIAS – GRATUITE – (utilisable individuellement sur notre Région pour chaque agent) ou celle de notre partenaire Tourisme et Loisirs – PAYANTE – (utilisable sur l'ensemble du territoire national pour le fonctionnaire et sa famille). Elles permettent d'obtenir des réductions sur la billetterie, les spectacles, parcs d'attractions et diverses autres activités. Vous trouverez plus d'informations sur le site de la SRIAS.

Christophe ANDRE

Animateur de la commission culture loisirs



COMMISSION FAMILLE

La commission famille propose aux agent/es des actions pour concilier vie personnelle et professionnelle. Son champ d'action est très large. Il va de l'organisation de séjours pour les enfants, les adultes, les familles et les retraités à la proposition de conférences diverses et à l'attribution de CESU « aide à domicile ».

En 2019, la SRIAS a expérimenté un séjour, pendant les vacances de la Toussaint en direction d'enfants de 6 à 14 ans à la Tranche-sur-Mer avec le CGCV – dont le projet éducatif est de grande qualité ! Au regard de l'engouement suscité par ce séjour, la SRIAS a décidé de le pérenniser dans le cadre de ses projets d'actions pour 2020.

Sont également maintenus les divers partenariats engagés par la SRIAS avec en 2020 l'arrivée possible d'un nouveau partenaire subventionné « Touristra ».

Des conférences continueront d'être proposées dans chaque département de la région, notamment celles portant sur la préparation à la retraite qui sont très appréciées. Le dispositif CESU « aide à domicile » expérimenté par la SRIAS est préservé pour 2020.

Il est important de rappeler que les collègues retraités ne sont pas oubliés même s'il est encore difficile de leur faire passer les informations de la SRIAS. Une réflexion a été lancée afin de leur proposer un séjour spécifique à un coût très bas en plus du dispositif « seniors en vacances » existant avec le soutien des chèques vacances et de VTF.

Il existe aussi un dispositif d'hébergement sur ST-Gilles-Croix-de-Vie pour gérer temporairement des situations de dépendances que peuvent connaître les agents de l'Etat (actifs ou retraités) en situation d'aidants (conjoint, ascendant) ou en étant eux-mêmes en situation de dépendance.

L'année à venir sera pour les membres de la commission encore riche de travail et de réflexions pour répondre aux différentes attentes.

Mathieu FRACHON

Animateur de la commission famille.



COMMISSION CRÈCHES

En 2019 une nouvelle commission a été créée au sein de la SRIAS afin de gérer et de suivre le parc de réservations de places en crèches de la SRIAS, sur la région Pays de la Loire.

Avec les membres de la SRIAS, la commission se félicite de voir le parc de places réservées en crèche s'agrandir notamment suite au nouvel accord égalité professionnelle femmes/hommes par lequel l'Etat s'est engagé à augmenter sur les trois ans à venir le nombre de places en crèches.

34 places supplémentaires ont ainsi été obtenues en 2019 pour la SRIAS Pays de la Loire portant le nombre de berceaux réservés à 152. Les places sont attribuées suivant un barème national qui a été défini par le Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS).

Un nouveau marché a été passé avec l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire, conformément au souhait de la commission.

Pour 2020, au regard des inscriptions en attente, notamment sur Nantes, une demande pour 86 places supplémentaires a été présentée au CIAS.

Il faut remercier ici Mme FORTUN conseillère action sociale et environnement professionnel qui essaye de répondre au mieux aux nombreuses sollicitations de nos collègues.

Stéphanie HAGEAUX

Animatrice de la commission



Une nouvelle commission pour la SRIAS : la Commission logement

Notre région des Pays de Loire connaît une forte attractivité entraînant des tensions sur le marché du logement, ce qui rend difficile l'accès à un logement à un prix abordable, notamment pour les nouveaux arrivants. Dans ce contexte et avec le soutien budgétaire du CIAS, il a été décidé en SRIAS de créer une nouvelle commission spécifique qui s'est réunie pour la 1ère fois en septembre 2019.

La première action de cette commission a été de répondre à la demande de logement temporaire, que ce soit suite à une mobilité professionnelle ou à une situation sociale complexe nécessitant une réponse d'urgence. Une convention en ce sens a été signée avec « Ma nouvelle ville », société spécialisée, pour répondre en urgence à la demande des agents en matière de logement temporaire. Ces solutions ponctuelles doivent leur permettre de gérer tranquillement la recherche d'un logement durable.

D'autres pistes ont émergé de cette 1ère réunion et la question du logement social et des participations de l'employeur est posée. Mais dans un premier temps, la commission va essayer de recenser

l'ensemble des dispositifs et aides dédiées en matière de logement. L'objectif de la commission est de développer des offres pour faciliter l'accès au logement pour tous.

La commission est ouverte à toute proposition pouvant enrichir son travail et ses réflexions.

Il reste que le coût du logement et la part qu'il prend dans le budget familial semble être un écueil

important pour lequel la commission n'a pas la clef !

Fabien CHÉDEVILLE

Animateur de la commission logement



LE PROGRAMME 2020 DES ACTIONS DE LA SRIAS PAYS DE LA LOIRE

Pour l'année 2020 la SRIAS proposera les actions suivantes

SÉJOURS ENFANTS

- Maintien du séjour proposé aux enfants adultes porteurs de handicap en partenariat avec la SRIAS Bretagne.
- Maintien du dispositif d'aide au séjour en colonie pour les enfants suivant le quotient familial arrêté par la SRIAS avec les partenaires de la SRIAS, Vacances Pour Tous et CGCV.
- Maintien du dispositif spécifique d'aide au séjour linguistique avec le partenaire Vacances Pour tous.
- Maintien du dispositif spécifique d'aide aux séjours sportifs avec le partenaire UCPA.
- Maintien des partenariats avec accès à tarif réduit aux séjours proposés.
- Nouveauté 2020 séjour type colonie réservé à la SRIAS pendant les vacances de la Toussaint avec CGCV.

SÉJOURS FAMILLE ET ADULTE

- Maintien du dispositif d'aide au séjour avec le partenaire VTF et avec le partenaire AZUREVA.
- Nouveauté 2020 : partenariat en cours de négociation avec Touristra.
- Maintien des partenariats avec accès à tarif réduit aux séjours proposés.
- Maintien du dispositif «seniors en vacances» en partenariat avec VTF.
- Maintien du dispositif d'hébergement temporaire à ST-Gilles-Croix-de-Vie.

SORTIES FAMILIALES

- Visite des installations du Vendée Globe.
- Weekend découverte à Bordeaux ou Marseille.
- Spectacle de fin d'année et visite du marché de Noël à Nantes avec départ également prévu au niveau de chaque chef-lieu de département (sauf pour la Loire-Atlantique) ou sortie dans un parc à thème.

CONFÉRENCES

Différents types de conférences vous seront de nouveau proposées au niveau de chaque chef-lieu de département, avec pour objectif de vous aider à concilier contraintes familiales et professionnelles et de vous aider dans votre vie de tous les jours comme le passage d'une vie active à une vie de retraité.

CESU AIDE À DOMICILE

Maintien du dispositif proposé par la SRIAS pour les agents en situation de perte d'autonomie temporaire ou rencontrant une difficulté particulière et passagère pour la garde de ses enfants suite à une contrainte professionnelle.

PLACES EN CRÈCHES

La SRIAS dispose à ce jour de plus d'une centaine de places réparties sur le territoire régional. Elle espère obtenir des places supplémentaires pour 2020.

RESTAURANTS INTER-ADMINISTRATIFS (R.I.A.)

Dix R.I.A. (Un des plus grands parcs régionaux de R.I.A.) vous accueillent durant votre pause déjeuner et vous proposent une offre de restauration de qualité et à moindre coût. La SRIAS y veille et est attentive à leur pérennité.

CARTE SRIAS

La SRIAS vous propose sans adhésion sa carte qui vous permet de bénéficier des offres de réductions spectacles, cinémas... proposées sur la région par son actuel partenaire Tourisme et Loisir et d'une réduction sur l'adhésion à ce partenaire pour bénéficier de tarifs réduits sur l'ensemble du territoire national.

Voir également les nouveautés 2019 confirmées pour l'année 2020 au niveau des partenariats de la SRIAS (bourse des vols, dispositif de garde d'enfant avec Kinougarde sur Angers et Nantes). La SRIAS se réserve la possibilité d'engager d'autres partenariats en fonction des offres qu'elle peut recevoir.

C'EST QUOI LA SRIAS ?



Le ministère chargé de la fonction publique finance des opérations d'action sociale interministérielle déconcentrée mises en place par les préfets de région sur proposition des sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS).

Les SRIAS créées en 1995, constituent l'échelon régional de concertation et de coordination de l'action sociale au bénéfice des agents rémunérés sur le budget de l'Etat.

Composées de représentants du personnel désignés par les organisations syndicales et de représentants de l'administration, elles élaborent des propositions de projets concrets d'action sociale sur leur territoire.

Les actions proposées par les SRIAS ont vocation à répondre, en complément des crédits d'actions sociales propres à chaque ministère, à des besoins collectifs non couverts visant à améliorer les conditions de vie des agents de l'Etat et de leur famille, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs. Elles aident également les agents à faire face à des situations difficiles (voir le programme annuel de la SRIAS et les actions proposées mises en ligne sur la page internet de la SRIAS).

Qui peut bénéficier des actions de la SRIAS ?

Les bénéficiaires sont les agents publics rémunérés sur le budget de l'Etat, actifs ou retraités, les agents des établissements publics locaux d'enseignement ainsi que les agents publics rémunérés sur le budget des établissements publics nationaux à caractère administratif adhérant au dispositif.



COMMISSIONS DE LA SRIAS PAYS DE LA LOIRE

COMMISSION BUDGET ET ANIMATION

Animateur : José RODRIGUES (CFDT, président de la SRIAS) En charge du suivi du budget de la SRIAS et de l'animation de la SRIAS, prépare les avis de la plénière de la SRIAS. Assure la continuité de la SRIAS entre les plénières.

COMMISSION COMMUNICATION

Animatrice : Sylvie RICHARD (CFDT) Elaboration de la communication de la SRIAS et de divers documents pour la communication de la SRIAS.

COMMISSION « CRÈCHE »

Animatrice : Stéphanie HAGEAUX (CFE-CGC) Suivi du dispositif de réservation des places en crèches et attribution des places.

COMMISSION CULTURE, LOISIRS

Animateur : Christophe ANDRE (CGT) Propositions d'actions de la SRIAS dans le domaine de la culture et des loisirs et mise en œuvre et suivi de ces actions en liaison avec les correspondants de la SRIAS.

COMMISSION FAMILLE

Animateur : Mathieu FRACHON (FSU) Proposition d'actions sur les différentes thématiques portant sur la conciliation de la vie privée et familiale avec la vie professionnelle, (séjours enfants adultes porteurs de handicap et séjours enfants, séjours famille, suivi du CESU, du dispositif d'accueil temporaire de ST Gilles Croix de Vie pour les collègues retraités, actions pour les retraités, conférences thématiques en liaison avec les correspondants de la SRIAS).

COMMISSION LOGEMENT

Animateur : Fabien CHEDEVILLE (F.O.) Suivi du dispositif des logements temporaires mis en place par la SRIAS et des réservations de logements dans le cadre du «5% préfet».

COMMISSION RESTAURATION

Animateur : Patrick VOSSELER (F.O.) Suivi des R.I.A. de la région et des questions relatives à la restauration inter-administrative. Peut émettre des avis sur les demandes de financement en dehors des réunions plénières de la SRIAS suivant le calendrier des réunions de la commission restauration du CIAS.

Toutes les informations de la SRIAS PAYS DE LA LOIRE en ligne :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire/SRIAS>

Pour joindre la SRIAS : srias.paysdeloire@gmail.com

